



# CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE - Session 2022

## NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS LIBRES

### I - REMARQUES IMPORTANTES

#### A) Règlement

Vous trouverez toutes les informations concernant cet examen en suivant ce lien :

[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap\\_ecp.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_ecp.html)

#### B) Inscription à l'examen.

\* **Inscription à l'Examen** :

Les candidats peuvent s'inscrire à titre individuel du CAP "Esthétique, Cosmétique, Parfumerie" à condition qu'ils soient majeurs au 31 décembre de l'année civile de l'examen (**18 ans au 31/12/2022**).

Aucune condition de formation en milieu professionnel n'est exigée pour l'inscription des candidats à l'examen. Le candidat peut se présenter sans avoir suivi de formation. Aucune attestation d'expérience professionnelle ou de période de formation en milieu professionnel, ne peut être exigée.

**\* En tant que candidat libre, vous pouvez demander, lors de votre inscription au CAP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie, la dispense de l'épreuve d'éducation physique et sportive.**

Les préinscriptions seront faites uniquement par internet à l'adresse suivante :

[Le certificat d'aptitude professionnelle - académie de Strasbourg \(ac-strasbourg.fr\)](https://www.ac-strasbourg.fr/)

## **Expérience en milieu professionnel (ou stage) et passage de l'épreuve EP3 « Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut »**

L'attention des candidats libres est cependant attirée sur le fait que l'épreuve EP3 nécessite d'élaborer un dossier professionnel correspondant aux activités qu'ils ont réalisées en entreprise (stages ou activités professionnelles) en lien avec les compétences suivantes :

- Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
- Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

Pour l'épreuve EP3, le candidat prépare son dossier à partir de la lecture de la définition de l'épreuve. Toute familiarisation avec le milieu professionnel ne peut qu'aider le candidat ; cependant, cette démarche relève de son initiative et de sa responsabilité.

**En l'absence de ce dossier l'interrogation ne peut avoir lieu et le jury attribue la note zéro à l'épreuve.**

## **II - REGLEMENT D'EXAMEN**

### **UNITES PROFESSIONNELLES**

Epreuve	Coefficient	Forme	Durée
EP1 Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	6	Pratique, écrite	2h45
EP2 Techniques esthétiques liées aux phanères	4	Pratique et écrite	2h30
EP3 Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut	4	Orale	40 mn

### **UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL**

Epreuve	Coefficient	Forme	durée
EG1 Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	3	Ecrite et orale	2h25
EG2 Mathématiques – sciences physiques et chimiques	2	Ecrite	1h30
EG3 Education physique et sportive	1		
EG4 Langue vivante	1	Ecrite et orale	1h06
EG5 Prévention Santé Environnement	1	Ecrite	1h
Epreuve facultative : arts appliqués et cultures artistiques	1	Ecrite et pratique	1h30

### III - DEFINITION DES EPREUVES

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

**EP1 Techniques esthétiques** – Epreuve pratique et écrite  
Durée 2h45

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente et la fiche diagnostic esthétique présentant les caractéristiques visuelles et palpatoires de sa peau.

L'épreuve se déroule en deux parties :

➤ 1<sup>ère</sup> partie écrite : 45mn – 30 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et détermine le type de peau de la cliente. Il répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

➤ 2<sup>ème</sup> partie pratique : 2h – 70 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle les techniques esthétiques correspondant aux attentes de la cliente de la situation professionnelle :

- les techniques de soins esthétiques du visage au regard du diagnostic posé (45 points) ;
- les techniques de soins des mains ou des pieds (10 points) ;
- les techniques de maquillage (15 points).

**Attention** : le candidat doit être accompagné le jour de l'épreuve d'un modèle dont les caractéristiques sont précisées dans la définition de l'épreuve. Ces éléments feront également l'objet de consignes qui seront communiquées aux candidats ultérieurement.

Le non-respect des caractéristiques du modèle entraînera des pénalités. Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note « 0 » est attribuée à l'épreuve. Le modèle se présente avec le candidat dès le début de l'épreuve EP1 et non pas après le déroulement de la partie écrite.

**EP2 Techniques esthétiques liées aux phanères** – Epreuve pratique et écrite  
Durée 2h30 dont 30mn pour la partie écrite

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente.

L'épreuve se déroule en deux parties :

➤ 1<sup>ère</sup> partie écrite : 30mn – 20 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

➤ 2<sup>ème</sup> partie pratique : 2h – 60 points Le candidat met en œuvre sur son modèle :

- des techniques d'épilation des sourcils (10 points)
- des techniques d'épilation de deux zones sur le corps : aisselles, demi-jambes, cuisses, avant-bras, maillot (30 points)
- des techniques sur les ongles (20 points) :
  - **soit** un soin esthétique des ongles des mains ou des pieds et un maquillage des ongles avec un vernis classique laqué ou french
  - **soit** un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent

**Attention** : le candidat doit être accompagné le jour de l'épreuve d'un modèle dont les caractéristiques sont précisées dans la définition de l'épreuve. Ces éléments feront également l'objet de consignes qui seront communiquées aux candidats ultérieurement.

Le non-respect des caractéristiques du modèle entraînera des pénalités. Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note « 0 » est attribuée à l'épreuve.

Le modèle se présente avec le candidat dès le début de l'épreuve EP2 et non pas après le déroulement de la partie écrite.

### **EP3 Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut**

Epreuve orale

Durée 40mn

L'épreuve se déroule en deux étapes :

- Situation 1 – 40 points : une simulation de vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé, au cours de laquelle une prise de rendezvous sera effectuée.  
Temps de préparation : 5 mn  
Temps du sketch : 10 mn

Le jury met le candidat en situation de vente en lui précisant la nature des produits ou des prestations. Au cours du sketch une seule objection sera formulée et une vente additionnelle sera proposée par le candidat.

- Situation 2 – 40 points : la présentation du dossier élaboré par le candidat suivi d'un entretien avec le jury  
Temps de préparation du dossier : 10 mn environ  
Temps d'entretien : 15 mn environ

### ➤ Le dossier professionnel – Epreuve EP3

Le candidat :

- élabore un dossier professionnel correspondant aux activités professionnelles réalisées en entreprise ;

Le dossier est constitué :

- d'une partie de deux pages maximum : présentation d'une entreprise (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques).
- d'une partie de trois pages maximum : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description des techniques de merchandising utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace de vente)

Le questionnement du jury s'appuie sur :

- Le contenu du dossier lu en amont des épreuves orales
- La présentation du candidat

Le candidat devra déposer/envoyer (avec accusé de réception) son dossier professionnel auprès du responsable du centre d'examen dans lequel il sera affecté à une date qui lui sera précisée lors de l'envoi de la convocation à l'examen, courant du mois de mai.

Le dossier professionnel doit donc être impérativement achevé au mois de mai

**En l'absence du dossier, le jury ne conduira pas l'entretien et la note zéro sera attribuée.**